

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 décembre 2017

Convocations du 27 novembre 2017

Réunion tenue à 19 heures 00 en mairie.

Présents : Monsieur Michel DEQUEVAUVILLER, Monsieur Francis DELIGNIERES, Monsieur Stéphane DELABRE, Madame Janine GROGNET, Monsieur Hubert DUFETELLE, Madame Evelyne BONVALET, Monsieur Christophe DEPOILLY Monsieur Jean Louis DUMONT, Monsieur Jacques DESTOBBELEIR, Monsieur Pascal EMPEREUR, Monsieur Michel FOIRESTIER, Monsieur Max Leconte

Absent excusé :

Monsieur DEPOILLY Christophe est arrivé à 19 h 33.

01 : Désignation du Secrétaire de Séance :

Monsieur Francis DELIGNIERES a été nommé secrétaire de séance.

02 : Procès-Verbal :

Ce point est remis pour la prochaine réunion de conseil, certaines personnes ne sont pas satisfaites concernant le délai de diffusion des procès-verbaux.

3 : Personnel Communal : Contrats :

3 -1 : Contrat CAE

Le contrat de Mme Catherine LION a débuté le 7 novembre 2017 pour un an, sa période d'essai prend fin le 6 décembre.

3 – 2 : Régime Indemnitare

Le CDG a été consulté sur l'attribution du régime indemnitaire.

**Instituant le régime Indemnitare tenant compte des
Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel
(RIFSEEP)**

Après examen de ce dossier, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- D'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les agents relevant des cadres d'emploi ci-dessus :
 - o Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
 - o Un complémentaire indemnitaire
- D'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012

Cette délibération annule et remplace les dispositions relatives au même objet prises par délibérations antérieures instituées par l'assemblée délibérante.

3-3 : Contrat collectif pour adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018 – 2021 :

Le maire rappelle que la collectivité a demandé au centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Somme de négocier un contrat statuaire garantissant les frais laissés à la charge, en vertu de l'application de l'article 26 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition relative à la fonction publique territoriale et du décret N° 86-522 du 14 mars 1986.

Il expose qu'à l'issue de la procédure négociée, après analyse et avis de la Commission d'appel d'offres du centre de gestion, le marché a été attribué à CNP Assurances qui a par l'intermédiaire de Sofaxi, présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre mutualisé de ce contrat.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRALCL : risques garantis :

Décès accident de service et maladie imputable au service et maladie ordinaire (franchise de 10 jours fermes par arrêt) longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité adoption et maintien du demi traitement sur la base du décret 2011-1245 : taux 6.53 %

Commune d'Aigneville
Réunion 4 décembre 2017

Agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels du droit public : risques garantis :

Décès accident de service et maladie imputable au service et maladie ordinaire (franchise de 10 jours fermes par arrêt) longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité adoption et maintien du demi traitement sur la base du décret 2011-1245 : taux 0.95 %

Le conseil autorise par 11 voix pour Monsieur le maire à signer les certificats d'adhésion en résultant.

3 -3 : Contrat accroissement de travail :

Pour nous permettre de gérer au mieux la fin des contrats Cae, il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire de recruter des agents sous la forme d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité.

**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide :

- De créer les emplois qui correspondent aux besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur ses emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le conseil donne son accord par 11 voix pour et 1 abstention pour le recrutement de ce type de contrat.

Un contrat sera signé pour Madame Aurélie PROTIN sur une base de 27 heures semaine en qualité d'adjoint d'animation.

4 : Affaires Générales : PLUI :

La première proposition de zonage a été étudiée par le bureau d'études, les remarques formulées lors de la réunion de travail par le conseil sur le zonage ont été transmises au cabinet d'études.

Le conseil demande impérativement le maintien de la continuité résidentielles sur les extrémités, il est demandé au cabinet d'étude d'intégrer en Zone U tous les terrains ayant un vis-à-vis avec d'autres habitations.

Nous considérons qu'un alignement esthétique n'est en aucun cas une extension linéaire. Ce point N° 4 sera transmis à la CCV, le bureau Verdi et Mme Questre de chez Ingéo.

5 Affaires Générales : Service Ads : modification de notre délibération :

Par délibération du 8 septembre 2017 nous avons décidé de transférer le service ADS à la CCV avec une restriction concernant les DP sans surface.

Nous devons revoir notre délibération, car nous avons l'obligation de transférer l'instruction dans son intégralité.

Deux possibilités s'offrent à la commune :

- Transfert de l'intégralité des dossiers d'urbanisme à la CCV par voie de mutualisation.
- Ou instruction des actes par la commune.

Après un large débat, le conseil décide de transférer le service ADS à la CCV, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

Le conseil indique que le montant des 223 € pour une DP sans surface n'est pas justifié. Ce point sera exposé à la prochaine réunion de la CCV. Nous demandons une analyse sur 2018 afin de réajuster les tarifs au 1^{er} janvier 2019.

Commune d'Aigneville
Réunion 4 décembre 2017
6 : Affaires Générales : Contrat de la SPA de Oisemont

Le contrat de la SPA est à renouveler au 1^{er} janvier 2018 avec Etalondes.
Nous avons pris contact avec la SPA de Oisemont pour leur demander d'adhérer à leur refuge.
La commune a la possibilité d'adhérer à ce refuge pour un coût par habitant de 0.80 € par an.
Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la SPA de Oisemont.

7 Affaires générales : Contrat Véolia pour les poteaux incendie :

Le contrat des hydrants est à renouveler au 1^{er} janvier 2018, le coût annuel sera de 2574 € pour 2713.93 € actuellement
Il est rappelé que l'entretien des poteaux incendie est une compétence communale.
Le conseil autorise Monsieur le maire par douze voix pour à signer le nouveau contrat avec Véolia.

8 - Affaires Générales : Groupement de commande de la FDE :

La FDE nous propose d'adhérer au groupement d'achat pour les énergies. La commune ne souhaite pas donner suite.

9 : Travaux : Bilan et projet :

9-1 : Travaux de la RD 48 :

Lors de la réception des travaux, 12 points ont fait l'objet de réserves.
L'entreprise STPA avait 15 jours pour finaliser le chantier et lever les réserves.
A ce jour, nous attendons du cabinet d'étude V3D l'état d'avancement des travaux.
Le chantier de la mare est également être réceptionné, la date sera fixée dans les prochains jours.

9-2 : Conseil départemental : Purges en chaussée :

Le département prévoit la réalisation de purges sur la RD 48.

9-3 : Mise aux normes des boîtes Electriques :

Deux boîtes électriques sont obsolètes. Nous avons reçu un devis des Ets Gaffé et nous attendons le devis de la FDE.

9 - 4 : Sécurité et Gestion des eaux pluviales :

Le cabinet V3d nous a adressé un dossier traitant de :

- La mise en sécurité du carrefour et de la partie de route passant devant la salle François David.
- L'évacuation des eaux pluviales au niveau des nouvelles maisons rue des Chasse-Marée.

9-5 Salle François David :

Changement des rideaux : trois devis ont été demandés, ils seront examinés par la commission Finances et la solution retenue sera mise au vote avec le budget primitif.

Une infiltration a été décelée au niveau d'un des poteaux de la salle polyvalente, l'entreprise Petit va poser des joints d'étanchéité aux menuiseries et installer des équerres afin d'éviter ce phénomène.

La séparation de l'éclairage extérieur de la salle François David et du lotissement de l'Union a été réalisée, le coût s'élève à 895.57 € TTC.

9 - 6 : Eboulement :

Un éboulement a été constaté dans la vallée d'Hocquélus. La CCV interviendra cette semaine pour combler le trou. Plusieurs phénomènes de ce genre ont été relevés sur la commune.

9 - 7 : Eclairage public rue de Chepy :

Un lampadaire sera installé rue de Chepy avant le panneau d'entrée du village, nous sommes en attente du devis.

9 - 8 : Défense incendie :

Suite au nouveau règlement du SDIS, nous avons été informés que nos poteaux d'incendie devaient être mise aux normes dans un délai de 5 ans (numéro sur le poteau, matérialisation d'interdiction de stationner devant le poteau...) Il sera demandé à Monsieur LHERMITTE du SDIS de passer en mairie pour connaître les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle réglementation.

9-9 : Mise en sécurité des aires de jeux :

La Socotec a vérifié les aires de jeux de notre commune, nous avons plusieurs anomalies sur les jeux. Il a donc été décidé de démonter les jeux concernés afin de les remettre en conformité.

Commune d'Aigneville **Réunion 4 décembre 2017**

9 – 10 : Devis pour les vérifications obligatoires :

Un devis a été demandé à la Socotec pour effectuer les contrôles obligatoires dans différents bâtiments communaux : électriques, gaz...
Nous attendons un deuxième devis qui a été demandé à l'Apave.

9 – 11 : Radar pédagogique à Courcelles :

Il est prévu d'installer un radar pédagogique, à l'entrée de la rue d'acheux à Courcelles.
Un devis sera demandé.

10 : Finances : Bilan :

Le réalisé est en conformité avec le prévisionnel.

11 : Finances : Délibération pour engager 25 % de l'investissement de l'année n – 1 sur l'année N +1

Le conseil autorise Monsieur le maire par 12 voix pour à engager au maximum 25 % des dépenses d'investissement de l'année N – 1 sur l'année N +1.

12 : Sociale et Scolaire : Bilan et projet

12 - 1 : Repas de Noel :

Il aura lieu le 21 décembre à la salle François David pour les enfants scolarisés dans la commune.

12 – 2 : Spectacle de Noel :

Il aura lieu le 22 décembre à 18 h 30.

12 – 3 : Colis des aînés :

Les membres du CCAS passeront déposer le colis des aînés pour les personnes de 65 ans et plus le samedi 23 décembre dans la matinée.

12 – 4 : Adapei :

Les personnes ayant participé à l'opération Brioches sont invitées le 15 décembre à 18 h 45 à Gamaches pour le bilan de l'opération 2017.

13 : Cadre de Vie : Bilan et projet

13 - 1 : travaux des employés communaux :

Les employés ont réalisé les travaux suivants :

- Tracer les bas-côtés de plusieurs chemins et rues, dont le chemin des éoliennes afin de permettre à l'eau de s'écouler correctement.
- Mise en place des illuminations de Noel
- Nettoyage du monument aux morts et du parvis de la mairie
- Mise en place de signalétique

13 - 2 : Bilan du balayage des caniveaux :

Les Ets Nourry ont réalisé le balayage des caniveaux, le travail est jugé satisfaisant.

13 - 3 : Stationnement Grande rue :

Afin de faciliter le stationnement aux habitants de la place, il est décidé de créer une bande cailloutée de 2 mètres sur toute la longueur qui sépare la route à l'entrée des habitations.
Cet aménagement permettra de préserver la place.

14 : Affaires Générales : compte rendu de réunion des syndicats par les délégués communaux

Deux délégués communaux se sont rendus à la réunion de la FDE, divers points ont été abordés :

- Enfouissement des réseaux
- Mise en place de panneaux solaire
- Isolation des bâtiments communaux pour une économie d'énergie
- Bornes électriques

Commune d'Aigneville **Réunion 4 décembre 2017**

Sur ces sujets, la commune peut passer une convention avec la FDE pour l'obtention de subventions, un rendez-vous sera demandé à Monsieur DURIER, correspondant communal de la FDE pour étudier divers projets communaux (boîtes électriques...)

Un délégué s'est rendu à la réunion du SIPPH, le quorum n'étant pas atteint la réunion a été reportée au 12 décembre à 19 h 00 à Vim Art à Woincourt.

15 : Dates à programmer :

La prochaine réunion du conseil est prévue le lundi 5 février à 19 h 00.

Réunions des commissions :

La commission finances se réunira le 18 Janvier à 18 h 00.

La commission du personnel se réunira le 5 février à 18 h 30.

La réunion du maire et des adjoints est prévue le 1 février à 18 h 00.

16 : Divers :

16 – 1 : Demande de la SPMA :

L'association demande que la commune autorise la SPMA à déplacer la croix en Tuf à Hocquélus rue des Chasse-Marée.

La croix sera installée sur une parcelle en face, le propriétaire a donné son accord pour céder d'une partie du terrain.

Il sera transmis à la mairie le plan d'implantation afin de faire border le terrain. Le service du cadastre sera destinataire de l'information pour le déplacement de la croix sur le plan cadastral.

Il sera également pris contact avec Enedis également pour ce déplacement.

Le conseil donne son accord pour cette transaction.

16 – 2 : Menace de fermeture de la voie ferrée Abbeville le Tréport :

Une pétition circule sur la menace de fermeture de la voie ferrée. Le Conseil déplore cette situation.

Le conseil a signé la pétition qui sera transmise à la CCV.

16 - 3 : Travaux de la coopérative agricole à Aigneville :

La coopérative agricole a lancé des travaux de gestion des eaux pluviales afin de ne plus déverser cette dernière sur la chaussée.

16 – 4 : Convention de compensation financière avec la commune de Valines pour le prêt du stade :

Une convention est en cours de rédaction pour l'utilisation du terrain de football, du vestiaire et des infrastructures pour la commune de Valines.

Cette convention tiendra compte d'une plus-value forfaitaire pour le nettoyage des vestiaires.

Le propriétaire du terrain jouxtant le stade demande que les joueurs respectent l'obligation de fermer la barrière de la pâture. Il retrouve régulièrement celle-ci ouverte. Monsieur le Maire transmettra le message au club de Valines.

16 – 5 : Convention Apev CCV :

Comme l'an dernier l'Apev peut mettre à disposition des pommiers, cerisiers, aubépines et tilleuls. Ces arbres doivent être regroupés.

La commission Fleurissement se réunira rapidement (délai court) pour étudier cette proposition.

16 – 6 : Terrain à vendre (réserve foncière) :

Monsieur le maire informe qu'il a été sollicité par Monsieur Gérard Cléré, cette personne propose à la commune un terrain rue de Fressenneville d'environ deux hectares. Cette parcelle est louée à titre précaire mais libre. Le prix proposé par le propriétaire est de 15 000 € l'hectare. Ce dossier sera géré par la Safer.

Le conseil décide d'étudier cette proposition (réserve foncière si en cas de besoin pour un échange pour notre groupe scolaire). Ce point sera revu lors de la prochaine réunion de conseil.

16 – 7 : Groupe scolaire et périscolaire :

Il est demandé pour ce dossier que nous fassions aider par un cabinet privé.

Nous demanderons à Monsieur De Franssu de bien vouloir nous apporter son expérience afin de lancer le dossier au plus vite.

Un groupe périscolaire à Maigneville a été réalisé d'environ 170 m² pour un coût de 350 000 €.

Commune d'Aigneville **Réunion 4 décembre 2017**

17 : Droit d'initiative :

17 – 1 : Réunion Acla :

Une réunion Acla a été organisée ce vendredi 1^{er} décembre, en même temps que la réunion du maire et des adjoints. Le président souhaite faire remonter l'information : il n'est pas satisfait car il s'aperçoit qu'il y a un manque de motivation au sein de l'association seulement 4 membres étaient présents. Monsieur le maire regrette qu'il ait eu deux réunions programmées sur le même horaire et demande au Président de l'association de l'excuser.

17 – 2 : Info Commune :

Lors de la dernière réunion du groupe de travail de l'info commune qui a eu lieu le 26 septembre une grande partie a été validée.

Il restait les photos à réaliser et la mise en page du document

A ce jour le document n'est pas diffusé

Monsieur le maire indique que l'info commune est un travail très important pour la mise en page, n'ayant pas de logiciel adapté.

Il est demandé une diffusion plus régulière à des dates pré définies.

Il est également proposé qu'à l'avenir la mise en page soit assurée par la secrétaire.

Les membres de la commission relieront le document pour validation avant diffusion.

Si nécessaire un logiciel adapté à ce type de besoin sera acheté.

17 – 3 : Abri bus rue du stade :

Il est signalé de nouveau les problèmes d'eau devant l'abri bus.

Il est demandé également de mettre en place la signalisation verticale et horizontale pour permettre de définir les emplacements d'arrêt du car scolaire.

Un plan sera fait et transmis en mairie pour définir les emplacements des arrêts de bus les plus adaptés pour la signalisation horizontale et verticale

17 – 4 : Implantation d'une haie par l'intermédiaire de la Fédération des chasseurs :

Aigneville a été ciblée comme zone prioritaire pour la plantation de haie.

Pour cela et pour les emplacements qui les concernent, la commune les propriétaires et la société de chasse d'Aigneville doivent s'engager et signer une convention tripartite.

Deux lieux ont été identifiés et retenus pour ces plantations, elles seront plantées par les chasseurs d'Aigneville. La Société de chasser proposera à Madame DELABRE une journée de plantation avec les enfants.

120 mètres de haies sur chacun des emplacements retenus.

Il est demandé au conseil pour faire face à cette dépense une aide exceptionnelle.

Le coût financier est estimé à 400 €.

Cette demande sera examinée lors du vote des subventions 2018.

17 – 5 : Maison médicale Woincourt :

Les travaux de la maison médicale sont en cours, ils devraient être terminés entre septembre et décembre 2018.

Plusieurs praticiens seront présents : généralistes, laboratoire d'analyse, sages-femmes, infirmières...

Cette structure permet d'éviter la désertification du corps médical.

17 – 6 : Projet conseil communautaire de la CCV :

Le conseil communautaire aura lieu le 13 décembre à 18 h 30 à Cahon Gouy.

17 – 7 : vœux du conseil :

Il est demandé de réfléchir sur les différents points suivants :

- Remettre en place l'invitation personnelle pour les nouveaux habitants.
- Faut-il conserver la galette des rois ou la remplacer par autre chose.

Commune d'Aigneville
Réunion 4 décembre 2017

17 – 8 : Aide de la CCV :

Un conseiller indique ne pas être satisfait, la CCV n'aide plus les communes par le biais du tractopelle.
Il lui est répondu que pour ces travaux, la CCV n'a pas la compétence pour intervenir dans les communes.
Le service technique est doté de 3 personnes, et maintenant avec 25 communes il est difficile de les faire travailler dans toutes les communes.
Sur l'année 2017, ils n'ont pas travaillé dans les communes, ayant un travail important à réaliser pour la CCV sur le nouveau siège de la CCV.
Une étude est en cours pour la mutualisation des services.
La CCV sera présente sur la commune pour reboucher le trou qui vient être repéré dans la Vallée ; et pour un autre travail.
Un autre conseiller indique qu'il rejoint les dires de ce conseiller, on réduit les services rendus mais les taxes ne sont pas baissées pour cela.

17 – 9 : Pigeons logement d'Hocquélus :

Sur Hocquélus nous avons une prolifération de pigeons, la pose d'un filet sera étudiée sur le clocher du logement de fonction.

Séance levée à Minuit quinze minutes.

Commune d'Aigneville
Réunion 4 décembre 2017

Nom Prénom	Présent / Absent	Signature
DEQUEVAUVILLER Michel	Présent	
DELIGNIERES Francis	Présent	
DELABRE Stéphane	Présent	
GROGNET Janine	Présente	
DUFETELLE Hubert	Présent	
BONVALET Evelyne	Présente	
DEPOILLY Christophe	Présent	
DESTOBBELEIR Jacques	Présent	
DUMONT Jean-Louis	Présent	
EMPEREUR Pascal	Présent	
FOIRESTIER Michel	Présent	
LECONTE Max	Présent	